

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Alexandra Carrière

<https://www.cadre21.org/membres/e463c1862eff3c5b1e6036e8>

Date d'obtention : 2021-03-18 20:26:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, il est important de rencontrer les jeunes impliqués individuellement afin d'éviter la contamination des faits entre eux. Lors de cette première étape, nous recueillons les informations relatives au contexte afin d'identifier la nature des gestes posés (images, vidéos) et les circonstances. Ensuite, nous devons évaluer le degré explicitement sexuelle à partir des éléments verbalisés puis comprendre les intentions (acte non réfléchi-impulsif-consentent Vs motivation malsaine dans le but de créer du tort) de ou des personnes impliquées. Il est important d'avoir l'heure juste également sur l'ampleur que la situation a créé. (partage, diffusion, autres personnes potentiellement témoins....)

- Acte impulsif = poursuite avec la trousse sexto. L'intention est de sensibiliser et responsabiliser le ou les jeunes face à leurs choix. Ici, nous pouvons contacter le service de police à la fin de la trousse
- Acte malveillant = consulter immédiatement le service de police qui eux prendront le relais + signalement DPJ - judiciarisation au besoin - DPCP. Ici, on doit rapidement contacter le service de police afin qu'il prenne le relais.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que je retiens c'est que la ligne est quand même mince entre chaque situation. J'aurais tendance à vouloir sensibiliser et soutenir chacune des personnes dans les exemples hihhi !!! Je dois garder en tête que chacun des intervenants a son rôle à jouer dépendamment des situations. Pour ma part, j'ai dû me questionner sur la validité d'y aller avec la trousse sexto - ou soit la police. La trousse est vraiment mise en place afin d'outiller les intervenants scolaires à intervenir adéquatement lors d'une telle situation. Il faut garder en tête que chaque situation demandera une attention particulière sur le rôle de tous et chacun.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La récolte d'information sur le contenu des images et ou vidéos afin d'évaluer le potentiel explicite. La personne se sent déjà probablement mal à l'aise et ce sont des sujets qui peuvent être malaisants également. Ce n'est jamais des situations agréables.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf